

<https://saint-andre.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article517>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription Saint-André-de-l'Eure

Protocole sanitaire à compter du 14 mars 2022

- DIRECTION ET ENSEIGNANTS - COVID 19 -

Date de mise en ligne : mardi 30 novembre 2021

Copyright © Circonscription de Saint André de l'Eure - Tous droits réservés

Compte tenu de la situation épidémique, le protocole sanitaire de **niveau 1** s'applique désormais aux écoles maternelles et élémentaires.

Ce changement signifie notamment :

- La fin de l'obligation du port du masque pour les élèves et les personnels en intérieur
- Masque obligatoire dans les transports scolaires pour les enfants de plus de 6 ans.
- La fin de la limitation de brassage entre groupes d'élèves
- Avec recommandation d'éviter les brassages trop importants entre groupes classes.
- La fin des restrictions pour la pratique de l'EPS
- La fin des mesures relatives au lavage des mains
- L'aération et désinfection des surfaces maintenues

<https://saint-andre.circonscription.ac-normandie.fr/sites/saint-andre.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

[Lien vers la faq](#)

[Lien vers eduscol](#)